

## Burundi : le contrôle financier des ONG, enjeu majeur de leur suspension

RFI, 05-10-2018 Au Burundi, les choses commencent à se clarifier après la décision des autorités de suspendre les activités de toutes les ONG internationales, tant qu'elles n'ont pas signé et déposé quatre documents au ministère de l'Intérieur et notamment l'acte d'engagement au respect de la réglementation financière.

Bujumbura exige des ONG internationales, sous peine d'être définitivement radiées, qu'elles respectent « scrupuleusement » une nouvelle loi controversée qui les régit. Une loi qui était en discussion depuis des mois, et qui vient rappeler que le contrôle des devises générées par ces ONG est l'un des principaux enjeux de ce bras de fer. Les ONG internationales qui vont signer cet acte s'engagent à virer tout de suite le tiers de leur budget total sur un compte logé à la Banque centrale du Burundi. Il s'agit, selon des spécialistes, de dizaines voire une centaine de millions d'euros qui seraient du coup sous le contrôle direct du gouvernement burundais, alors qu'il manque cruellement de devises suite aux sanctions européennes. Problème : c'est l'un des points qui était en négociation entre les autorités et les ONG, qui parlent d'une injonction « impossible » à mettre en application. Elles expliquent être elles-mêmes financées selon des plans de décaissement liés à l'état d'avancement de leurs programmes. « Aucune ONG ne dispose de dizaines de millions d'euros qui dorment sur des comptes en Europe », insiste une de nos sources. Elles espèrent que le pouvoir mettra un peu d'eau dans son vin. Les ONG s'engagent également en signant cet acte à payer au nom de leur personnel local un impôt de 35% sur leurs salaires nets. Mais une question se pose : est-ce que ce sont les salaires des employés locaux qui seront amputés de ce montant, ou ce sont les ONG qui le prendront en charge ? Ça sera quoi qu'il en soit une somme rondelette. Les quelque 3 000 personnels locaux des ONG internationales étant parmi les mieux payés du pays. Enfin, les expatriés devront payer une taxe de 3% sur leur rémunération. Toutes ces mesures mises bout à bout devraient permettre à Bujumbura de renflouer ses caisses en devises, selon des spécialistes.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});